

Journée d'étude aux Archives générales du Royaume : *In saecula saeculorum. Les archives paroissiales. Conserver et valoriser.*

Archives paroissiales : bilan et perspectives

Ph. Desmette

Les archives paroissiales ont été depuis toujours une des sources privilégiées de mes travaux, depuis mon premier article en 1991 jusqu'à ma thèse de doctorat et par la suite encore. Je voudrais ici témoigner, à partir de mes expériences, de quelques réflexions, sur les fonds d'archives, mais également sur leur utilisation et leurs apports parfois méconnus.

1. Les fonds : conservation et accès

Les dépôts de l'Etat regroupent pour la plupart un certain nombre de fonds d'archives paroissiales. Cela offre aux chercheurs des facilités conséquentes. Quel gain de temps d'avoir accès en un même lieu à vingt, trente ou quarante fonds différents ! Facilité également de connaissance des documents existants grâce aux inventaires. N'oublions pas non plus les garanties ainsi procurées en matière de sauvegarde et de conservation.

Et pourtant. Pour avoir à maintes reprises consulté des fonds *in situ*, dans leur paroisse d'origine, la démarche est, elle aussi, particulièrement riche. Passées les difficultés de prendre les contacts, de convenir d'un rendez-vous, l'immersion sur place, là où ces archives ont vu le jour, est une expérience souvent positive. Au-delà du contact humain, n'est-ce pas la meilleure manière de se rendre compte de la portée, de la signification réelle des documents, de la matérialité qu'ils reflètent, en visitant l'église, en apprenant d'un fabricien quelques détails ou éléments dont sinon on ignorerait tout ? Le fruit que l'on cueille sur l'arbre a souvent meilleure saveur que celui trouvé sur les étales.

Bien entendu, la sauvegarde du patrimoine doit primer. Et dans bien des cas, le transfert vers un dépôt d'archives officiel et organisé s'impose. Et sans doute conviendrait-il même d'adopter une attitude plus coercitive – mais cela doit-il être le fait des archives de l'Etat, je pense ici aux documents issus des fabriques, des autorités épiscopales ou des deux conjointement ? – envers certains fabriciens ou historiens locaux qui confondent ce patrimoine avec le leur, sous couvert d'en assurer la sauvegarde (car, c'est bien connu, les

Archives de l'Etat, ça brûle !). Les cas existent et certains vont même jusqu'à avancer la perte de ces archives alors que l'on sait très bien où elles se trouvent, dans le meuble d'un living par exemple (cas vécu).

La pratique adoptée il y a une vingtaine d'années maintenant dans le diocèse de Tournai n'est pas inintéressante : constituer dans chaque doyenné un dépôt où centraliser les archives des paroisses dépourvues d'un curé titulaire et donc souvent menacées à brève échéance. Certes la perception du contexte local, dont je parlais il y a un instant, est atténuée, mais pas totalement ; on demeure dans une certaine proximité. Et le chercheur bénéficie d'un accès simultané à un nombre variable, mais parfois important de fonds ; dans le cas du dépôt décanal de Soignies, une vingtaine de fonds, dont certains dépassent les 10 mètres courants. Avec toutefois des questions fondamentales à se poser ou à résoudre. En amont d'abord : la disponibilité de locaux qui plus est dans des conditions correctes et surtout la présence de bénévoles. En aval, c'est la pérennité de ces dépôts qui interpelle, en parallèle de la durée de l'investissement des bénévoles.

Se pose aussi la question du classement. Même si la bonne volonté peut faire beaucoup, procéder à l'inventaire d'un fonds d'archives ne s'improvise pas pour tout un chacun. Il faut disposer d'un minimum de connaissances (même si on a parfois tendance à croire que de l'histoire, tout le monde peut en faire). Les bénévoles ne connaissent pas toujours la nature de l'ensemble des documents, ne maîtrisent pas nécessairement les rudiments nécessaires de la paléographie. Par ailleurs, les cadres de classement que l'on a parfois voulu imposer ne m'ont pas toujours convaincu, la perspective étant parfois trop strictement pastorale ou archivistique.

2. Des utilisations variées

Les archives paroissiales constituent une source souvent très riche en matière d'histoire locale. Et je pense ici spécialement au Hainaut où les désastres enregistrés en 1940 ont réduit à néant bien des fonds scabinaux ou communaux, sans parler des fonds provinciaux. Déjà Armand Louant, au lendemain du désastre de Mons, attirait l'attention sur les archives paroissiales pour venir combler, ne serait-ce que très partiellement, les pertes subies. Et cela est peut-être encore trop souvent négligé peut être en raison de la méconnaissance de la richesse et des potentialités de ces fonds au-delà de l'histoire religieuse, j'y reviendrai.

Venons en donc à l'utilisation de ces fonds.

Une première approche, la plus simple, la plus souvent rencontrée, consiste à mettre en avant un document. Un document isolé, mais parlant, attractif. C'est ce que l'on constate souvent chez des érudits locaux qui vont s'intéresser, voire publier, une description de l'église, un inventaire du mobilier, ou encore un règlement de confrérie. Cela a le mérite de faire connaître ces pièces, le tout étant d'en saisir la portée et la signification réelle. En d'autres termes, il faut que soit dépassé là le niveau de l'anecdote. Combien de fois ne rencontre-t-on pas d'allusions à une bulle ou à un bref d'indulgences qui témoigneraient de l'intérêt particulier d'un souverain pontife à l'égard d'une obscure paroisse rurale, preuve sans aucun doute d'un culte local tout à fait hors norme ! Evidemment, lorsque l'on connaît les procédures d'obtention de ces faveurs aux XVII^e et XVIII^e siècles et leur nombre, il faut quelque peu relativiser.

Mais bien entendu des publications scientifiques peuvent également s'inscrire dans cette démarche et faire connaître des documents d'un intérêt particulier, sinon exceptionnels. Je pense ici à titre d'exemple à l'article consacré il y a une quinzaine d'années de cela par Christian Dury dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire* à un cartulaire du X^e siècle de la cure de Steenkerque.

A côté de cela, de nombreux documents restent souvent peu exploités. J'écrivais ainsi en 1994 à propos d'un fonds paroissial dans lequel un curé local avait puisé quelques renseignements : « Hélas avec fort peu de résultats. Le caractère événementiel de ses recherches, inadapté aux types de documents conservés, le limita rapidement ». Ce fonds, d'une grande richesse, contient avant tout des documents administratifs : chasseraux, constitutions de rentes, baux, etc. En apparence, ces pièces sont peu parlantes. Elles nécessitent de dépasser ce stade, de se lancer dans une analyse sérieuse et sur la durée. Ainsi en va-t-il par exemple des fondations obituaires. En soi, au-delà d'une perspective très isolée, familiale par exemple, peu de choses ressortent des actes de fondation pris isolément. Mais si l'on va plus loin, en compilant les données sur le long terme d'une part et en les éclairant par le recours à d'autres documents d'autre part – je pense à des chasseraux de rentes, des obituaires ou des semainiers, autrement appelés registres d'annonces ou aux prônes –, on peut alors déboucher sur une analyse en profondeur du phénomène, qui dépasse l'anecdote.

Mais ces archives permettent également de mener des études au-delà du cadre local. La vie religieuse sous l'Ancien Régime n'est pas toujours simple à appréhender sur un large espace. On dispose certes des rapports de visites pastorales, mais leur conservation et leur précision sont fort variables d'un diocèse à l'autre. Dans les diocèses francophones, elles se révèlent en outre très peu parlantes quant à la dévotion personnelle et aux pratiques non contraignantes. Ce qui est moins le cas dans la province de Malines, comme l'a montré Michel Cloet. De surcroît, ces documents épiscopaux, s'ils nous éclairent quant à certains usages, permettent rarement d'atteindre un haut degré de précision. Le recours à un *Status animarum* offrira bien davantage de renseignements. Autre exemple, que je connais spécialement, celui des confréries religieuses. En analysant par le menu des listes de membres par exemple, l'historien pourra se faire une idée précise de la vitalité d'un groupement ou de sa représentativité. Ensuite en étendant les dépouillements, en collectant les documents dans diverses paroisses, l'historien pourra dégager des tendances générales, une vision d'ensemble du phénomène dans un diocèse par exemple. Certes, cette démarche s'inscrit dans ce que certains appellent la micro-histoire, parfois regardée de haut, mais la multiplication des cas procurera bien des enseignements.

3. Des sources complémentaires

Les archives paroissiales peuvent aussi surprendre. Elles se révèlent ainsi utiles dans certains cas pour l'étude de secteurs où on ne les attendrait pas de prime abord. Un exemple : la stratification sociale. On trouve régulièrement mentionné, dans les registres paroissiaux ou les semainiers, l'état – entendons la solennité – selon lequel des funérailles sont célébrées. On peut là se faire une idée des strates sociales qui marquent la localité. Certes, il faudra mettre à profit d'autres sources pour préciser les choses, mais l'approche peut se révéler productive, notamment si l'on croise ces données avec des listes d'impositions ou les comptes des tables des pauvres, parois conservés également des les fonds paroissiaux d'ailleurs.

Dans le cadre même de travaux touchant l'histoire religieuse, les chercheurs ont parfois tendance à négliger ces archives, au profit d'autres documents sans doute plus accessibles et demandant une analyse moins contraignante. Un certain nombre d'études ont été consacrées ces dernières années aux fêtes de précepte, fêtes chômées ou demi-fêtes. Encore au nombre d'une quarantaine à la fin du XVIIe siècle, elles connaissent alors un long et lent processus de réduction. La plupart de ces études abordent la question à partir des statuts synodaux, des

lettres pastorales, de la législation civile, des dossiers administratifs. Bien peu s'attardent à l'application concrète sur le terrain, aux délais de mise en œuvre, aux réactions éventuelles. Les semainiers – dont on ne saurait trop souhaiter qu'ils retiennent davantage l'attention – offrent pourtant en la matière bien des données précieuses. Ainsi, ces curés qui s'épanchent au début du XIXe siècle sur la disparition de la plupart des contraintes liées aux jours fériés et encouragent les fidèles à continuer à mettre en œuvre les anciennes pratiques. Il est même possible d'aller bien plus loin dans la connaissance de ces fêtes. On peut, en examinant la liste des fêtes annoncées, recomposer des calendriers et découvrir ainsi des distorsions par rapport aux listes officielles des statuts synodaux ou *Manuale parochorum*. Simplement car des réformes sont intervenues, dont on ne possède aucune trace dans des textes normatifs.

Précisément, et essentiellement là où les archives épiscopales ont souffert des aléas du temps – pensons spécialement à l'ancienne province de Cambrai, où l'on ne possède pour ainsi dire plus de registres des vicariats –, les archives paroissiales peuvent renfermer des documents inconnus ou dont on ne trouve plus que des mentions par ailleurs. Je pense ici notamment à des mandements pastoraux, à partir du XVIIe siècle.

Voilà donc quelques brèves considérations qui n'ont d'autres intentions que de souligner l'intérêt de ces fonds d'archives et la nécessité non seulement d'assurer leur sauvegarde, mais également leur classement et leur accessibilité dans des perspectives qui dépassent nettement l'intérêt local.